



REGLEMENT INTERIEUR « LES MATINEES SPORTIVES – VACANCES DE CARNAVAL 2021 »

PRESENTATION

La ville de Sainte-Anne propose aux jeunes enfants âgés de 7 à 12 ans résidant sur le territoire des matinées d'animations sportives du mercredi 10 au vendredi 12 février 2021 de 8h30 à 11h30, au Gymnase Sully BARNY de Douville.

Ces matinées sportives ont pour objectif de faire découvrir et initier à des activités sportives innovantes dans un cadre ludique et convivial, sans objectif de performance.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Deux lieux d'inscriptions sont disponibles :

- Direction des Affaires Sportives à Valette
- Service Animation Sportive au Pôle Technologique Wilfrid OUANNA à Douville

Les horaires :

- 7h30 à 12h30 (tous les matins)
- 14h à 17h (lundi, mardi et jeudi)

Les inscriptions peuvent aussi se faire par envoi des pièces par mail.

Les pièces à fournir sont : 1 photo, l'attestation d'assurance extrascolaire, 1 justificatif de domicile.

L'inscription est définitive quand toutes les pièces sont remises au plus tard la date de fin des inscriptions.

Pour des raisons de sécurité, les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés.

FONCTIONNEMENT

Les enfants sont accueillis sur les sites d'activités.

Les parents doivent déposer et récupérer leur enfant aux lieux et aux horaires indiqués.

LE PROGRAMME

<i>Jours</i>	<i>Activités</i>	<i>Lieu d'activités</i>
Mercredi 10 Février	- Sports collectifs : handball, basketball, volleyball	Gymnase Sully BARNY Hall de l'école Albert LAZARD
Jeudi 11 Février	- Sports de raquette : badminton, initiation au tennis	
Vendredi 12 Février	- Activités individuelles : athlétisme, tir à l'arc - Activités innovantes : Turnball, ultimate - Activité sportive cérébrale : Lü interactif	

PROTOCOLE SANITAIRE

Le lavage des mains est obligatoire dès l'arrivée sur le site ; un distributeur est prévu à cet effet.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 11 ans et plus (enfant, adulte, intervenant).

Une prise de température sera réalisée à l'entrée du site. Les parents doivent vérifier la température de leur enfant avant le départ de la maison. En cas de fièvre (>38°C) ou de symptômes, l'enfant ne pourra être accueilli.

ACCUEIL

A son arrivée, l'enfant doit signaler sa présence auprès d'un éducateur afin qu'il soit pris en charge.

COLLATION et GOUTER

La collation et le goûter sont à la charge du parent.

RELATION AVEC LA FAMILLE

La fiche d'inscription préalablement remplie par les parents sert de lien entre la famille et l'équipe d'éducateurs. Il est important que les rubriques soient dûment remplies.

- *Assurance et responsabilité, Traitements médicaux*

La ville de Sainte-Anne a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Toutefois, chaque enfant doit détenir sa propre assurance.

Le parent aura pris soin d'informer le responsable s'il s'avère que l'enfant présente une pathologie particulière en présentant un certificat médical.

- *Blessures ou accident*

En cas de blessure sans gravité, les premiers soins seront apportés grâce à la trousse de secours présente sur le site.

En cas d'accident grave, les secours et les parents seront appelés simultanément et l'enfant sera évacué vers les urgences.

DROIT A L'IMAGE

Il est demandé au parent de bien vouloir cocher la case d'autorisation de prise de vue de son enfant pour une utilisation éventuelle dans les supports de communication de la ville (Site internet, réseau sociaux, brochures, etc.).

MATERIEL PERSONNEL

Chaque enfant doit venir en tenue de sport adéquat pour pratiquer les activités (short, tee-shirt, Tennis, vêtement de rechange).

Les enfants peuvent venir déguisés et/ou maquillés le vendredi 12 février.

Tout objet de valeur est interdit.